

Département
Haute-Loire

Arrondissement
Le Puy-en-Velay

Commune
MOUDEYRES

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
23 OCTOBRE 2023 A 20H30**

Effectif légal du conseil municipal : 10

Nombre de conseillers présents : 7

Date de convocation : 17.10.2023

Secrétaire de séance : DALENS Gérard

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28 août 2023
2. Expérimentation du Compte Financier Unique
3. Désignation du référent déontologue
4. Participation financière aux frais de scolarité
5. Modification des statuts de la Communauté de Communes
6. Déneigement pour l'hiver 2023-2024

QUESTIONS DIVERSES

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

	CELLE Éric		GIROUD Florence
	CHANAL Fabrice		GRAIL Jérôme
	DALENS Gérard		PERBET Yoann
	GENTES Laurent		

Absent(s) excusé(s) : DESCAMPS Véronique donne pouvoir à GENTES Laurent

Absent(s) : ROUSSET Cédric, ROUX Élodie

1. Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 28 août 2023

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 28 août 2023.

2. Expérimentation du Compte Financier Unique

Il s'agit de la fusion du compte administratif et du compte de gestion à compter de 2024. La commune s'est portée volontaire pour expérimenter cette méthode.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve les termes de la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique pour l'exercice 2023.

3. Désignation du référent déontologue

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal désigne Mr André Frédéric DELAY, ancien magistrat, comme référent déontologue des membres du conseil municipal.

4. Participation financière aux frais de scolarité

L'école privée de Lantriac sollicite une participation financière aux frais de scolarité pour l'année 2022-2023 pour les deux enfants de Moudeyres scolarisés dans cette école.

Les frais de scolarité pour l'année scolaire 2022-2023 de l'école public de Lantriac s'élèvent à 641.62 € par enfant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de verser une participation financière à l'école privée de Lantriac pour un montant de 641.62 € par enfant soit 1 283.24 € au total.

5. Modification des statuts de la Communauté de Communes

La modification des statuts porte sur la restitution des trois compétences suivantes :

- l'enseignement : construction, entretien et fonctionnement des équipements « primaire et élémentaire » ;
- les maisons de services au public : création et gestion ;
- les aires naturelles et de loisirs : création et entretien.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver les changements de statuts de la Communauté de Communes.

6. Déneigement pour l'hiver 2023-2024

Pour l'hiver 2023-2024, l'entreprise RIBES TP propose d'intervenir aux mêmes conditions que l'hiver dernier, soit 80 € HT de l'heure avec un forfait mensuel de 20h. La campagne de déneigement débutera le 15 novembre prochain.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de faire appel à l'entreprise Ribes TP pour le déneigement des voies communales sur la période du 15 novembre 2023 au 15 mars 2024. Le principe d'un forfait mensuel de 20 heures sera conservé avec un prix horaire de 80 € HT.

Questions diverses

- Caisses à gravier : l'idée serait de placer des caisses contenant du gravier sur les accès difficiles pendant l'hiver. Un devis sera demandé par la mairie.
- Cuves de récupération d'eau : dans le but d'économiser l'eau lors des périodes de sécheresse que nous connaissons, l'Agence de l'eau peut subventionner à hauteur de 70% l'achat du matériel dont le prix varie en fonction de la capacité. Une participation de la commune n'est pas exclue.

- Chemin de l'Aubépin : afin de faciliter l'accès aux propriétés forestières de la vallée de l'Aubépin, il est projeté d'élargir l'actuel chemin et de poursuivre par les Vaux. Une partie des travaux est subventionnable. Les propriétaires concernés (20) sont conviés à une réunion le jeudi 26 octobre à 14h.
- Rénovation du gîte de la mairie : les travaux sont en cours. Une réunion de chantier est prévue le 25 octobre à 17h30.
- Locations municipales : l'établissement La chaumière gourmande a été repris à compter du 1^{er} octobre. Nous souhaitons la bienvenue à Mr Marchetti et la réussite dans cette nouvelle entreprise. La commune étudie avec bienveillance sa demande d'acquisition d'un abri de jardin.
- Parc Régional des Monts d'Ardèche : afin de contribuer à la biodiversité et de conserver notre « fleur régionale », il est envisagé de planter des jachères de fleurs dans l'espace vert de la rue de la mairie prêté par Mr Paul Chanal, que nous remercions, et dans le jardin de la ferme Perrel. Quelques ruches d'accueil y seront positionnées.
- Voirie communale : un inventaire des travaux à effectuer sur les chemins communaux devra être entrepris avec les coûts associés. Ces travaux seront subventionnés par la DETR.
- Campagne d'adressage : l'ajout des numéros et le nommage des rues manquant devra être fait pour juin 2024.
- Place des fontaines : une réflexion est à mener sur l'embellissement de cet espace avec éventuellement la pose au sol d'un motif décoratif matérialisant mieux les zones de passages (exemple : ce qui existe devant la place de la mairie à Lantriac).
- Matériel de l'Assemblée : l'évier est vétuste et hors norme, il sera changé.
- Arbre de Noël : il aura lieu le 16 décembre à 14h30.
- Repas des aînés : il se tiendra probablement le 09 décembre à midi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Le Maire
Laurent GENTES



Le secrétaire de séance

